

UNITED NATIONS
United Nations Stabilization
Mission in Haiti



NATIONS UNIES
Mission des Nations Unies pour
la Stabilisation en Haïti

MINUSTAH
Section des Droits de l'Homme

RAPPORT MENSUEL – MAI 2009

I. Résumé

- Au terme de sa mission de 12 jours, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, a noté la menace que représente l'exclusion économique pour la stabilité politique et la sécurité humaine en Haïti
- Le Groupe consultatif spécial pour Haïti du Conseil économique et social des Nations Unies a effectué une mission en Haïti du 4 au 7 mai
- Nomination de l'ancien Président américain, William J. Clinton, au poste d'Envoyé Spécial des Nations Unies pour Haïti
- La détention préventive prolongée et la surpopulation carcérale demeurent les principaux problèmes du système judiciaire haïtien
- Les pluies torrentielles qui sont tombées sur le pays au courant du mois de mai ont à nouveau affecté les populations haïtiennes déjà durement frappées par la pauvreté

II. Développements en matière politique, sociale et sécuritaire

1. Les pluies torrentielles qui sont tombées sur le pays au cours de ce mois ont causé des dégâts matériels et humains considérables, aggravant une situation socio-économique très précaire pour la majorité de la population haïtienne. Selon la Direction de la protection civile haïtienne (DPC), le bilan de ces intempéries fait état de 13 morts et de 2 339 familles affectées. Face aux dégâts matériels (53 maisons détruites et près de 500 maisons endommagées), 881 personnes ont dû se réfugier dans des abris provisoires. Les départements de l'Artibonite, de la Grand' Anse et du Sud ont été les plus touchés.

2. Le mois de mai a été également marqué par la nomination par le Secrétaire général des Nations Unies de l'ancien Président américain, William J. Clinton, au poste d'Envoyé spécial pour Haïti. En cette qualité, M. Clinton aura pour tâche d'appuyer les efforts des autorités haïtiennes pour assurer un développement économique et social durable. Au cours de son mandat, il devra mettre l'accent sur la mise en place de nouvelles relations avec le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers pour soutenir les efforts de reconstruction après les tempêtes qui ont frappé le pays au cours de l'année 2008. Cette nomination a été saluée par le gouvernement haïtien comme représentant « un coup de pouce vital aux efforts visant à assurer que les besoins d'Haïti restent une priorité pour la communauté internationale ».

3. La situation sécuritaire est toujours un sujet d'inquiétude, particulièrement dans certains quartiers de Port-au-Prince. Le 14 mai, l'Inspecteur responsable du Commissariat de police à Martissant, a été tué par balles et un autre agent de police blessé lors d'une patrouille dans la zone. D'autres cas d'attaques à main armée, de cambriolages et de découvertes de cadavres tués par balles ont également été enregistrés dans les quartiers de Martissant, Fontamara, Bolosse et Cité Soleil. La situation sécuritaire aux Gonaïves a conduit les autorités judiciaires et policières de la ville à procéder, dans la nuit du 16 au 17 mai, à l'interpellation de 19 individus, soupçonnés d'être membres de gangs. La police de la MINUSTAH a enregistré au cours de la période sous étude 42 cas de meurtres, 14 saisies d'armes à feu, 8 lynchages et 11 cas d'enlèvements à travers le pays.

Visites en Haïti de personnalités et délégations des Nations-Unies

4. Du 4 au 7 mai, le Groupe consultatif spécial de l'ECOSOC pour Haïti a effectué une visite officielle dans le pays afin, d'une part d'étudier les meilleurs moyens d'apporter un appui au développement économique et social et, d'autre part, d'examiner les modalités de coordination de l'aide internationale accordée à Haïti en conformité avec les priorités nationales. Les membres du Groupe spécial ont rencontré le Président de la République, le Premier ministre et certains membres de son gouvernement, les partenaires techniques et financiers d'Haïti, des représentants du corps diplomatique, et des membres du secteur privé et de la société civile ainsi que des représentants du système des Nations Unies et de la MINUSTAH. La délégation qui était conduite par l'Ambassadeur John McNee, Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York, s'est également rendue aux Gonaïves.

5. Le 9 mai, Michel Forst, Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti a terminé sa mission de 12 jours dans le pays et publié un communiqué sur sa visite. L'Expert est d'avis que l'exclusion économique est une menace pour la stabilité politique et la sécurité humaine en Haïti et rappelle l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme qui ne doivent pas seulement se proclamer, mais aussi se manifester concrètement. Quant à la réforme de la justice en cours, il a indiqué que la nomination du Président de la cour de cassation représente un élément essentiel. Suite aux visites effectuées au Pénitencier national et au commissariat de police des Gonaïves qui sert de centre de détention, l'Expert indépendant a rappelé que la surpopulation carcérale constituait un traitement cruel inhumain et dégradant. Enfin, les questions de la violence contre les femmes, des lynchages, de l'exploitation des êtres humains et des déportés restent des sujets de préoccupation sur lesquels M. Forst concentrera une partie de ses efforts jusqu'à sa prochaine visite.

III. Situation des droits de l'homme observée sur le terrain

A. Monitoring de la période électorale

6. Suite à la publication par le Conseil électoral provisoire (CEP) des résultats du premier tour des élections sénatoriales partielles du 19 avril, des contestations ont été formulées par 17 candidats. Le second tour, initialement prévu pour le 7 juin, a été reporté au 21 juin 2009 pour permettre au CEP d'examiner les recours présentés. Frantz Bernadin, porte-parole du CEP, a également indiqué que les élections dans le département du Centre ne pourraient avoir lieu tant que les responsabilités n'auraient pas été déterminées concernant les violences qui ont conduit à l'annulation du scrutin au premier tour. A cet égard, la Commission d'enquêtes ad hoc composée

de membres de la PNH, du Ministère de l'Intérieur et du CEP, créée pour examiner les incidents violents liés au premier tour des élections sénatoriales, a terminé ses travaux mais n'a pas encore publié les résultats de ses enquêtes, visant à formuler des recommandations sur les mesures à prendre à l'encontre des auteurs de ces violences.

7. La SDH est d'avis que les auteurs de ces actes de violence doivent être poursuivis en justice. A ce titre, la Section note avec satisfaction l'action en justice lancée contre le candidat de l'*Artibonite en action* (LAAA) dans le département du Centre par une victime de coups et blessures, le jour des élections, auprès du tribunal civil de Mirebalais. La SDH suit l'affaire auprès des autorités compétentes.

8. Concernant la phase préparatoire du second tour, la SDH note avec préoccupation une certaine résurgence des tensions politiques dans certaines régions. A Jacmel (département Sud-Est), une manifestation pacifique organisée le 18 mai à l'occasion de la fête du drapeau par l'ONG CROSE (Coordination régionale des organisations du Sud-Est) et le parti *OPL* contre la présence de la MINUSTAH, aurait servi de forum pour le candidat *OPL* et ses supporters pour critiquer de façon virulente le sénateur *Lespwa* Joseph Lambert. A Jérémie, la candidate du parti *Fusion* a été agressée le 19 mai par des partisans *Lespwa* après avoir appelé publiquement la population à soutenir sa candidature lors d'un concert.

B. Violations des droits civils et politiques

1. Police Nationale d'Haïti

Traitements cruels, inhumains et dégradants

9. Les entretiens conduits par les équipes de terrain de la SDH avec les détenus lors des visites des prisons et des gardes à vue des commissariats de police ainsi que les plaintes déposées dans les bureaux régionaux de la Section par les victimes ou leurs proches démontrent que certains agents de la PNH continuent à se rendre coupables de mauvais traitements au moment des arrestations ou pendant la garde à vue ou la détention.

A titre d'illustration, le 13 mai, un homme a été battu à coups de fouet et blessé au visage lors de son arrestation dans le cadre d'une enquête relative à un cas d'enlèvement par huit policiers en civil à Nava (département du Nord). Le cas fait l'objet d'un suivi par la SDH avec les autorités locales.

A Jérémie, département de la Grande Anse, un ancien membre de la PNH a bénéficié du concours d'agents PNH en fonction pour incarcérer illégalement une personne. En effet, le 19 mai, une employée nationale de la MINUSTAH a été battue à coups de bâton sans raison apparente par un ancien inspecteur de police en charge de l'organisation des festivités de la journée du drapeau haïtien. Elle a ensuite été retenue au commissariat de Jérémie durant quelques heures avant d'être libérée grâce à l'intervention d'un responsable de la mairie. La SDH a prêté son assistance à la victime pour porter plainte contre l'auteur des coups.

Usage excessif de la force

10. Durant la période en revue, plusieurs cas d'agents de la PNH faisant un usage excessif ou disproportionné de leurs armes à feu ont été documentés par les bureaux régionaux de la SDH.

Le 1^{er} mai, dans le département du Centre, un chauffeur de taxi moto qui tentait de forcer la douane de Belladère a été légèrement blessé par un agent de sécurité. Suite à cet incident, une cinquantaine de personnes ont brûlé des pneus et lancé des pierres devant le poste de douane en guise de protestation. Un policier présent sur les lieux a tiré pour tenter de disperser la foule et blessé un des manifestants, qui a succombé à ses blessures à l'hôpital. La direction départementale de la PNH du Centre a confirmé à la SDH la mise en isolement du policier concerné mais, au moment de la rédaction de ce rapport, aucune enquête n'avait encore été ouverte.

Le 19 mai à Port-au-Prince (département de l'Ouest), un agent de la PNH a fait usage de son arme au cours d'une altercation avec un jeune homme de 26 ans, le blessant mortellement. Une enquête est en cours et le policier a été placé en isolement. La SDH suit le dossier auprès du commissariat de Pétion-Ville.

Abus d'autorité par certains agents de la PNH

11. La SDH a pu constater au cours de ses enquêtes que certains agents de la PNH abusent de leur autorité pour régler des conflits d'ordre privé.

Le 1^{er} mai, un employé national de la MINUSTAH aux Gonaïves a été violemment frappé à coups de crosse de revolver par deux agents PNH de Port-au-Prince suite à une altercation d'ordre privé. La Section a transmis le cas aux autorités policières locales afin de prendre des mesures adéquates à l'encontre des deux policiers impliqués.

Le 28 mai à Mont-Organisé (département du Nord-est), un policier qui avait donné sa radio à réparer a procédé à l'arrestation et la détention du réparateur parce qu'il n'était pas satisfait du travail effectué. Au commissariat, le technicien a été menotté puis suspendu au plafond par les bras durant plusieurs heures jusqu'à ce qu'un autre policier intervienne pour le faire détacher. La SDH déplore qu'au moment de la rédaction du rapport aucune sanction n'ait été prise à l'encontre du policier.

2. Autorités administratives

Utilisation illégale des prérogatives de la puissance publique

12. La Section a relevé plusieurs cas d'utilisation illégale des prérogatives de la puissance publique par certaines autorités locales. L'absence de la PNH dans les sections communales et certaines communes contribue à la mise en place d'un système parallèle de police, souvent soutenu et toléré par les autorités judiciaires, policières et administratives locales. Les membres de ces groupes (aides-CASEC, brigadiers, etc.) continuent à se substituer de fait à la police. La SDH a documenté au cours de ce mois plusieurs cas de violations des droits de l'homme impliquant ces groupes.

Le 5 mai, un homme gardé à vue au commissariat de Saut d'Eau (département du Centre) a rapporté à la SDH avoir été maltraité par un aide-CASEC de la commune. La SDH a constaté le mauvais état de santé de la victime dû aux coups ainsi infligés et a demandé au juge de paix qu'il puisse bénéficier de soins médicaux.

Le 7 mai, la SDH a rencontré un détenu à Fort-Liberté (département du Nord-Est) qui aurait été battu et maltraité par un CASEC de Bois de Laurence lors de son interpellation

le 2 mai. La SDH a également noté le cas d'un homme qui aurait été fouetté lors de son arrestation par un CASEC le 15 mai au Cap-Haitien.

3. Justice

13. La détention préventive prolongée demeure l'un des problèmes majeurs du système judiciaire en Haïti. Les magistrats continuent à recourir de manière systématique à la détention préventive et le droit reconnu à toute personne d'être jugée dans un délai raisonnable n'est le plus souvent pas respecté. Le nombre de détenus à la fin du mois de mai est passé à plus de 8 500 pour l'ensemble du pays dont seuls 21% le sont en vertu d'un jugement de condamnation. La SDH attire régulièrement l'attention des autorités judiciaires sur de nombreux cas de détention préventive prolongée à travers le pays.

A titre d'illustration, la récente visite de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, s'ajoutant aux nombreuses interventions de la SDH auprès des autorités judiciaires des Gonaïves (Artibonite) ont permis la libération le 12 mai de trois détenus du commissariat de Gonaïves, en situation de détention préventive prolongée, dont un depuis 2004. De même, dans le département de la Grande Anse, l'initiative de la SDH d'organiser une visite conjointe avec le commissaire du gouvernement à la prison civile de Jérémie a permis la libération, le 21 mai, de quatorze détenus en situation de détention préventive prolongée.

14. Par ailleurs, des arrestations arbitraires ou pour des motifs qui ne constituent pas des infractions restent courantes au niveau de la justice de paix. Le juge de paix de Quartier Morin (département du Nord), par exemple, a arrêté deux personnes selon lui pour leur « donner une leçon » parce qu'elles auraient été discourtoises envers les autorités.

15. Enfin, l'absence de la police dans certaines régions reculées constitue un obstacle à la bonne administration de la justice. A Pointe à Raquette (département de l'Ouest), malgré le *Quick Impact Project* de la Minustah pour la réhabilitation du commissariat de police (octobre 2007), aucun agent de la PNH n'y a été affecté depuis 2002 en raison du manque de budget et d'équipements, selon le Directeur départemental de la PNH. Des initiatives privées se mettent alors en place de manière illégale, se substituant à la police, afin de combattre la criminalité dans la région. Cette situation entraîne de nombreuses violations des droits de l'homme (arrestations arbitraires, détentions illégales et mauvais traitement).

4. Lynchages

16. Face aux faiblesses du système judiciaire, les actes de justice privée commis par la population continue à représenter un sujet d'inquiétude pour la SDH. Les cas de lynchage demeurent répandus aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. La MINUSTAH a recensé 8 nouveaux cas en mai.

A titre d'illustration, à Martissant dans le département de l'Ouest, trois individus soupçonnés du meurtre d'un inspecteur de police ont été arrêtés et battus par la population avant d'être récupérés in extremis par une patrouille de la PNH. Les individus ont été blessés mais n'ont eu accès à aucun soin médical avant ni pendant la garde à vue.

A Grand Boucan (département du Centre), un aide-CASEC a été tué par la foule le 21 mai alors qu'il tentait d'appréhender un individu soupçonné de vol. Les proches de l'aide-CASEC ont tué par vengeance le fils de la personne soupçonnée de vol.

5. Conditions de détention

17. La surpopulation dans les prisons haïtiennes, particulièrement dans les cellules de garde à vue qui servent de centres de détention de fait, demeure un sujet d'inquiétude. Les conditions de détention aux commissariats de police des Gonaïves et de Petit Goâve se sont gravement détériorées pendant la période sous étude.

La situation des détenus au commissariat des Gonaïves est de plus en plus critique en raison de l'augmentation de la population carcérale due aux récentes arrestations de présumés membres de gangs. L'effectif de la garde à vue du commissariat comptait 306 détenus dont 34 mineurs, en date du 22 mai, alors que sa capacité d'accueil est de 75 détenus. La SDH renouvelle son appel aux autorités de prendre les mesures urgentes nécessaires pour garantir un traitement décent aux personnes privées de liberté aux Gonaïves.

La situation carcérale au commissariat de Petit Goâve est également inquiétante. Ses deux petites cellules exigües abritent au total 112 détenus, dont certains sont obligés de s'installer dans la douche, faute d'espace.

18. De telles conditions de détention peuvent s'assimiler à un traitement cruel, inhumain et dégradant. La SDH a entrepris des démarches auprès de l'administration pénitentiaire afin que des mesures soient prises pour remédier à cette situation. Avec l'adoption de la loi de finance, des fonds devraient être débloqués pour la reconstruction de la prison de Petit Goâve dont les travaux pourraient commencer dès le mois de juillet.

C. Droits économiques sociaux et culturels

19. La SDH prend note des observations faites en matière de droits économiques, sociaux et culturels par l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, à l'issue de sa visite dans le pays. La Section partage l'avis de l'Expert qu'en plus des réformes judiciaires et policières, il faut également apporter un soutien pour garantir le bon fonctionnement des institutions et des services publics en vue de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. C'est dans cette optique que la SDH a récemment adopté une nouvelle orientation de travail accordant une importance particulière aux droits économiques et sociaux avec la participation directe de la société civile (voir rapport mensuel SDH avril 2009).

La détérioration des conditions socio-économiques pousse les gens à fuir Haïti

20. Depuis le début de l'année, la SDH suit régulièrement les opérations de rapatriement d'Haïtiens au port de Cap-Haïtien. Le 8 mai, un bateau transportant 18 Haïtiens dont deux mineurs non accompagnés a été intercepté par les gardes-côtes américains au large de Miami et ramené au Cap-Haïtien. Ils auraient quitté Port-de-Paix le 29 avril et payé quelques milliers de dollars américains pour financer le voyage. La SDH et l'Office national des migrations (ONM) ont raccompagné les deux mineurs dans leurs familles respectives au Cap-Haïtien et contacté l'Institut pour le Bien-être social et la recherche (IBESR) pour le suivi nécessaire. Chaque

rapatrié a eu droit à HTG 400 de l'ONM pour leur permettre de retourner dans leurs familles. Un autre bateau a été intercepté en mer le 27 mai transportant 35 personnes dont un mineur de 16 ans. Les rapatriés ayant été arrêtés dans les eaux territoriales haïtiennes au large de l'île de la Tortue, ils n'ont eu droit à aucune aide au retour de l'ONM. D'après les témoignages recueillis par la Section, ces personnes auraient payé entre HTG 500 et 4 300 pour l'organisation du voyage.

Droit à l'éducation

21. Les mouvements de grève des enseignants réclamant leurs salaires impayés depuis plusieurs années et l'obtention de lettres de nomination se poursuivent dans plusieurs départements sans trouver d'issue.

La SDH suit les développements de la grève dans le département du Sud-Est, lancée depuis le 4 mai. Au départ, 20 établissements publics étaient touchés mais vers la fin du mois, la plupart des enseignants avaient repris leurs fonctions.

Plus de 200 élèves à Saint-Marc (Artibonite) ont effectué une marche pacifique le 12 mai en soutien aux professeurs.

Un groupe de professeurs autorisés du département du Sud sont toujours en arrêt de travail depuis le 7 avril. Certains lycéens ont gagné les rues à Port Salut en guise de soutien aux revendications de leurs enseignants. Ceux-ci ont rencontré une délégation gouvernementale conduite par le directeur adjoint du Ministère de l'éducation nationale le 14 mai, mais aucune entente n'a pu être trouvée et les professeurs ont indiqué qu'ils continueraient à occuper les locaux de la direction départementale de l'éducation jusqu'à ce que leurs revendications salariales soient satisfaites.

Droits des déplacés internes suite aux ouragans

22. La SDH dans l'Artibonite a effectué une visite conjointe avec une association de femmes (AFPROG) à l'abri de Pravil pour rassembler des informations sur la situation des victimes de la dernière saison cyclonique qui y vivent encore. Les conditions de vie y sont précaires. En effet, les sinistrés n'ont ni lits ni matelas pour dormir et, le camp étant situé au pied d'une colline, les risques de dégâts sont importants en cas de fortes pluies. Par ailleurs, les déplacés n'ont pas de nourriture, d'accès à l'eau, ni de latrines. Parmi les 470 familles présentes, 150 enfants ne peuvent aller à l'école en raison de difficultés financières. La SDH va faire le suivi avec les autorités et organisations pertinentes, à savoir la Direction de la protection civile, la mairie, les institutions de santé, les ONGs (CARE, CARITAS) et UNICEF pour trouver des moyens de réintégrer les enfants dans le système scolaire.

IV. Activités droits de l'homme menées par la Section

1. Activités de sensibilisation

23. La Section a mené plusieurs activités de sensibilisation au cours de la période examinée au bénéfice de la population.

24. Le 4 mai, la SDH a lancé une exposition d'une semaine sur le droit à l'eau potable à Hinche, département du Centre. L'ouverture de l'exposition a été célébrée par une conférence au

bénéfice de 150 personnes représentant les autorités locales et la société civile visant à sensibiliser le public sur l'accès à l'eau potable en tant que droit pour tous. Une autre conférence a été organisée par la SDH aux Cayes le 9 mai conjointement avec l'Alliance française sur le cadre juridique nationale relatif à la protection des droits des femmes en Haïti au bénéfice de 40 étudiants du département du Sud.

25. A l'occasion de la journée internationale de la presse, la SDH a organisé des conférences sur la liberté de la presse et la liberté d'expression, respectivement à Fort Liberté et à Jérémie les 4 et 5 mai. Le 28 mai, la SDH a participé à Port-au-Prince aux célébrations de la journée internationale des casques bleus dédiée cette année au rôle des femmes dans les missions de maintien de la paix.

2. Renforcement des capacités des partenaires locaux

26. Les 7 et 8 mai, la SDH, le Ministère des affaires étrangères et l'Ambassade du Brésil ont organisé conjointement un séminaire sur l'*Examen périodique universel (EPU)* à Port-au-Prince. Soixante-dix représentants du gouvernement et de la société civile ont participé à la formation qui comprenait des exposés sur le rôle du Conseil des droits de l'homme, les principes et mécanismes de l'EPU et les méthodes de préparation des rapports. La procédure de l'EPU permet également à la société civile de soumettre un rapport sur sa propre analyse de la situation des droits de l'homme en Haïti qui doit être envoyé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Le gouvernement doit présenter son rapport EPU sur la situation des droits de l'homme dans le pays au Conseil des droits de l'homme en mai 2010. Au cours de la formation, les représentants du Brésil ont partagé leur propre expérience quant à la préparation de l'examen périodique. Ce pays a été l'un des premiers Etats à avoir soumis son rapport EPU au Conseil en mars 2008. Cette formation a ensuite été dispensée aux représentants de la SDH dans les régions les 20 et 21 mai afin de leur permettre de disséminer l'information auprès des ONG locales de défense des droits de l'homme. Cette 'formation des formateurs' vise à associer la société civile dans les provinces à la préparation du rapport EPU des ONG.

27. Les 13 et 29 mai, la Chef et Chef adjointe de la SDH ont visité respectivement le bureau régional des Cayes (département du Sud) et celui du Cap-Haïtien (département du Nord). Elles ont eu des rencontres avec les représentants locaux de la société civile afin de leur présenter le programme de la Section visant à engager les ONG dans le processus d'observation des stratégies et politiques publiques (notamment celles développées dans le DSNCRP¹) ainsi que les budgets correspondants aux niveaux local et national. L'initiative de la SDH a été bien accueillie. La SDH prévoit d'organiser une formation des formateurs sur le monitoring du budget de l'Etat avec le soutien et l'expertise du HCDH plus tard dans l'année.

28. La SDH organise périodiquement des formations au bénéfice des membres de la police des Nations Unies (UNPOL) pour les sensibiliser sur le fonctionnement du système judiciaire haïtien et renforcer leurs capacités dans leur travail de colocation dans les commissariats de la PNH.

¹ Document de Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté - DSNCRP

Les 7 et 8 mai, la SDH a organisée en collaboration avec la section justice, deux journées de sensibilisation pour les policiers UNPOL de Mirebalais (département du Centre) sur le thème de la liberté individuelle et de la garde à vue.

La SDH aux Cayes a organisé une formation de deux jours les 20 et 21 mai pour 15 membres de la police des Nations Unies sur les enquêtes préliminaires dans la procédure criminelle haïtienne.

29. La SDH a offert son soutien pour la préparation de trois agents de la PNH qui vont participer à la quarantième session de formation organisée par l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg du 6 au 31 juillet sur la « détention et le droit international des droits de l'homme ». Parmi les sujets qui seront abordés figurent l'étude des mécanismes de protection des droits de l'homme, le droit humanitaire, le droit pénal international et le droit des réfugiés. Toujours dans le cadre du renforcement des capacités de la police, la SDH a participé à une formation organisée du 25 au 29 mai par l'UNICEF et l'Unité de protection de l'enfant de la MINUSTAH sur le thème de la justice des mineurs pour 70 policiers, points focaux de la Brigade de protection des mineurs (BPM) à Moulin-sur-Mer.

V. Conclusion

30. La surpopulation carcérale et la détérioration des conditions de détention dans les prisons haïtiennes, particulièrement dans les commissariats de police de Gonaïves et de Petit Goâve qui servent de centres de détention de fait, constitue l'une des principales préoccupations de la SDH pour le mois de mai. De telles conditions de détention sont constitutives de traitements cruels, inhumains et dégradants. C'est pourquoi, la SDH continue d'apporter son soutien aux autorités haïtiennes pour que des mesures soient prises pour remédier à cette situation.

31. En matière de droits économiques, sociaux et culturels, la Section note avec préoccupation la persistance des mouvements de grève dans le secteur de l'enseignement qui ont un impact sur le droit à l'éducation et la multiplication des tentatives de nombreux Haïtiens qui cherchent à quitter le pays pour trouver des meilleures conditions de vie ailleurs. C'est pourquoi la Section attache une attention particulière à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et privilégie le renforcement des capacités de la société civile en vue de l'observation et du suivi des politiques publiques et des budgets de l'Etat en la matière.